



Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

publication

COMMUNE D'HEREMENCE

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Héremence porte à la connaissance du public que M. Steven Jacob, domicilié à 1985 La Forclaz, pour la société Valotel Alpine Management SA, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Parcelle No. 10446 - Plan 15 – lieu-dit "Les Plans Verneys" Route des Indivis 21 – 1987 Héremence
Enseigne	:	Eringer Hotel & Spa
Prestations	:	Offrir à titre commercial des mets et/ou des boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ainsi qu'à héberger
Heures d'ouverture et de fermeture	:	7j/7, 24h/24
Début de l'activité	:	15 mars 2023

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'administration communale, dans les 30 jours dès la présente publication.

Héremence, le 3 février 2023

L'Administration communale